



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des problèmes sociaux émergents

Deuxième session
1^{er}-3 novembre 2005
Bangkok

**CATÉGORIES SOCIALEMENT VULNÉRABLES: QUESTIONS DIVERSES:
TRAITEMENT DES PROBLÈMES ÉMERGENTS EN MATIÈRE
DE MIGRATIONS INTERNATIONALES**

(Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire)

**MIGRATIONS INTERNATIONALES DANS LA RÉGION DE LA CESAP:
PRINCIPALES INCIDENCES SUR LES POLITIQUES**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Les formes et les systèmes de migration en Asie et dans le Pacifique ne font que gagner en ampleur et en complexité. On estime à 175 millions le nombre de personnes qui, dans le monde, vivent en dehors de leur pays d'origine. Environ 56 millions d'entre elles, soit un tiers de tous les migrants internationaux, se trouvent dans la région de l'Asie et du Pacifique. Si l'Asie continue d'être la principale source d'immigration permanente en Occident, les mouvements transfrontaliers de population s'accroissent aussi notablement à l'intérieur de l'Asie.

Les migrations internationales deviennent un problème mondial prioritaire. Toute action entreprise pour réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international tient de plus en plus compte des migrations en tant que force de développement. La contribution des migrations internationales à la lutte contre la pauvreté et au développement socioéconomique dans son ensemble est reconnue comme il se doit. Les avantages économiques procurés par les transferts de fonds sont évidents, mais le coût social des migrations demeure une source de grave préoccupation. Il conviendrait aussi d'examiner attentivement les conséquences de l'exode des cerveaux et l'impact des migrations sur les structures familiales et sur les rôles des hommes et des femmes. Les répercussions des migrations sur la santé publique et la protection des droits de l'homme des migrants ainsi que leur accès aux services sociaux, surtout dans le cas des victimes de la traite d'êtres humains et des étrangers en situation irrégulière, continuent d'être préoccupants.

S'attaquer au difficile problème des migrations internationales exige une coopération étroite, tant au niveau régional qu'international. De nombreux gouvernements de la région de l'Asie et du Pacifique participent à divers processus de consultation régionale portant sur la gestion des migrations et la cohérence des politiques touchant certains aspects des migrations internationales et plus particulièrement les migrations irrégulières et le trafic d'êtres humains. Ces consultations régionales, qui sont informelles et non contraignantes, offrent l'espoir de trouver pour la région une réponse au problème des migrations internationales.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I. LE LIEN MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT	2
A. Les envois de fonds	3
B. Migration de la main-d'œuvre qualifiée	4
II. IMPACT SOCIAL DES MIGRATIONS.....	6
A. Féminisation de la migration.....	6
B. Cohésion familiale et éducation des enfants	7
C. Incidence des migrations sur la santé publique	9
D. Perception sociale des migrations	11
E. Protection sociale des migrants et droits de l'homme	11
III. COOPÉRATION RÉGIONALE POUR LA GESTION DES MIGRATIONS	13
IV. CONCLUSIONS.....	15
RÉFÉRENCES	16

INTRODUCTION

1. La mondialisation accélère les migrations internationales. Stimulées par les disparités persistantes de revenu, par un taux de fécondité inférieur au taux de remplacement et par le vieillissement de la population, les migrations internationales sont devenues un phénomène de plus en plus important. La croissance économique des principaux pays destinataires continue d'attirer les travailleurs étrangers. L'entrée en scène d'organismes gouvernementaux et privés qui se spécialisent dans le recrutement des travailleurs migrants contribuera aussi à maintenir les migrations internationales au cœur de l'économie mondiale.

2. Les modes et les systèmes de migration en Asie et dans le Pacifique gagnent en ampleur et en complexité. Un plus grand nombre de pays sont touchés par les migrations que par le passé. Seuls quelques-uns sont caractéristiquement importateurs ou exportateurs de main-d'œuvre, mais de plus en plus nombreux sont ceux qui sont à la fois pays d'accueil et pays de départ. En 2000, 175 millions de personnes vivaient en dehors de leur pays natal (Nations Unies, 2002). De ce total, près de 56 millions, soit un tiers des migrants internationaux dans le monde, se trouvaient dans la région de l'Asie et du Pacifique.

3. En Asie et dans le Pacifique, les migrations se produisent pour une bonne part au sein même de la région. L'Asie continue d'être une source importante d'immigration permanente en Occident, mais les mouvements de population s'accroissent notablement à l'intérieur de l'Asie. Le Moyen-Orient et les nouvelles économies industrielles de l'Asie de l'Est et du Sud-Est continuent d'être des centres d'immigration de main-d'œuvre. À quelques exceptions près, les migrations en Asie et dans le Pacifique servent surtout à pallier une pénurie de main-d'œuvre plutôt qu'à permettre une installation permanente. Les migrants sont autorisés à se rendre dans les pays de destination pour effectuer certaines tâches spécifiques et sont censés retourner dans leur pays d'origine une fois celles-ci achevées.

4. La question de l'impact des migrations fait l'objet d'une attention considérable. Diverses recherches sur leur incidence sur le développement montrent qu'elles présentent effectivement des avantages. Les migrations internationales sont de plus en plus considérées comme une force de développement pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Si les avantages économiques des migrations sont apparents, leur coût social demeure très préoccupant. Les conséquences de l'exode des cerveaux et l'impact des migrations sur les structures familiales et les rôles des hommes et des femmes au sein de la famille demandent à être soigneusement étudiés. La séparation familiale entraîne un coût social pour les conjoints et les enfants qui restent sur place. La dimension humaine des migrations ne reçoit souvent qu'une attention marginale dans les débats sur les migrations et dans les plans directeurs actuels. Il convient de concevoir une politique sociale qui tienne compte de cette réalité.

5. Les migrations internationales deviennent un problème mondial prioritaire. La communauté internationale s'efforce de trouver, dans le cadre du Système des Nations Unies, une solution aux pressions migratoires et à l'écart de développement existant entre pays d'origine et pays d'accueil. La Commission mondiale sur les migrations internationales a été créée en 2003 pour offrir un cadre à l'élaboration d'une solution globale cohérente et mondiale au problème des migrations. La Commission de la population et du développement se propose de discuter des migrations internationales, thème qu'elle a retenue pour 2006. De plus, l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/208 du 23 décembre 2003, a décidé de consacrer en 2006 un dialogue de haut niveau à la question des migrations internationales et du développement, et a demandé aux organisations régionales de coordonner leurs activités dans ce domaine en les intégrant dans le contexte plus large de l'exécution des programmes de développement économique et social convenus sur le plan international et du respect de tous les droits de l'homme.

6. Parallèlement à l'essor du dialogue international sur les migrations, des consultations se tiennent au niveau régional sur la gestion des migrations et la cohérence des politiques touchant certains aspects des migrations internationales, et plus particulièrement les migrations illégales et le trafic d'êtres humains. La région de l'Asie et du Pacifique connaît une démographie et un développement socioéconomique très divers et il est très compliqué d'arriver à un consensus et d'instaurer la coopération. Des consultations régionales, informelles et non contraignantes, offrent l'espoir de trouver pour la région une réponse au problème des migrations internationales.

I. LE LIEN MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT

7. Il est généralement admis que migration internationale et développement sont étroitement interdépendants. En 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement a mis ce lien particulièrement en évidence. Les programmes de développement actuels accordent la plus haute priorité à l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim. La contribution des migrations internationales à la lutte contre la pauvreté et au développement socioéconomique général est à cet égard pleinement reconnue. Les migrations peuvent être soit la cause soit la conséquence de la pauvreté. Ainsi, la pauvreté peut être atténuée ou aggravée par les migrations. La réalisation de plusieurs des objectifs de développement convenus sur le plan international, et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, influe sur la bonne gestion des migrations internationales et vice-versa.

8. Le lien le plus direct entre migrations et réduction de la pauvreté s'exprime par les envois de fonds, qui influent profondément sur la qualité de vie de millions de foyers pauvres dans les pays en développement. En effet, ces fonds servent à améliorer le bien-être et la sécurité économique des foyers pauvres en offrant les ressources indispensables qui serviront à satisfaire des besoins de subsistance immédiats (alimentation et logement) et à améliorer les soins de santé et l'éducation. Ils

permettent aussi de consacrer un certain revenu à l'investissement, à l'épargne ou à des activités entrepreneuriales qui, à leur tour, auront un effet stimulant sur l'économie locale et nationale. Les économies des pays d'accueil tirent aussi parti des migrations internationales car elles peuvent se développer sans être entravées par les pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs clefs comme l'agriculture, la construction et l'industrie manufacturière. Par ailleurs, la main-d'œuvre autochtone peut se consacrer à des emplois plus productifs.

A. Les envois de fonds

9. D'après le Fond monétaire international (FMI), les fonds envoyés par les migrants ont dépassé 150 milliards de dollars É.-U. en 2003¹, bien que le chiffre réel soit sans doute bien supérieur compte tenu des fonds transmis par des voies non officielles. Ils sont devenus un élément structurel de l'économie de la région de l'Asie et du Pacifique. En 2003, ils ont représenté 39,4 % du PIB aux Tonga, 13,4 % au Népal, 9,8 % aux Philippines, 9,4 % au Tadjikistan, 8,3 % à Sri Lanka et 5,7 % au Bangladesh. Leur montant à destination de nombreux pays en développement dépasse maintenant celui de l'aide publique au développement et rattrape celui des investissements étrangers directs (IED), devenant ainsi rapidement un élément essentiel du financement de la balance des paiements et de l'augmentation des recettes en devises. Plusieurs de leurs caractéristiques les rendent par ailleurs utiles en tant qu'instrument du développement.

10. Ils sont plus stables et moins cycliques que d'autres mouvements de capitaux attirés par le profit. Les IED, les investissements de portefeuille et les crédits bancaires tendent à croître quant la situation du pays d'accueil est satisfaisante et que ses perspectives engendrent un sentiment d'optimisme général (Ratha, 2003). Ils tendent, par ailleurs, à être réguliers et servent de rempart aux pays en développement dont la diaspora de l'étranger accroît ses transferts pendant les périodes de crise économique ou de catastrophe naturelle. Ils augmentent aussi en même temps que les mouvements de migration. À la différence de l'aide étrangère, ils sont bien ciblés et parviennent directement à ceux qui en ont besoin.

11. L'envers de la médaille c'est qu'il se peut que les avantages de la migration ne bénéficient pas aux plus pauvres d'entre les pauvres. En effet, une bonne part de la migration de main-d'œuvre dans la région fait intervenir divers intermédiaires – recruteurs de main-d'œuvre, intermédiaires, agents de voyage et fonctionnaires. L'intervention du secteur privé pour faciliter les migrations en fait une entreprise onéreuse. Étant donné ce qu'il en coûte (commissions de recrutement, certification des compétences, visas, voyages), il se peut que la plupart des migrants internationaux ne soient pas originaires des secteurs les plus pauvres de la société, constatation qui donne à penser qu'il n'existe pas nécessairement de lien déterministe entre pauvreté et migration, du moins au niveau des ménages.

¹ Dans le Balance of Payments Framework du FMI, le total des transferts de fonds des migrants comprend les envois des travailleurs, la rémunération des employés et les transferts des migrants. Ces données ont été obtenues en juin 2005 auprès du Balance of Payments Office du Fonds monétaire international.

12. Seule une politique visant à améliorer l'infrastructure financière qui sous-tend les transferts de fonds permettra de bien exploiter les effets des migrations sur le développement. Parmi les problèmes essentiels figurent le renforcement des transferts de fonds grâce à la régularisation des filières non officielles, l'amélioration des cadres réglementaires et institutionnels, l'harmonisation des systèmes de paiement et le renforcement de la concurrence entre les divers prestataires de services d'envois de fonds (Banque mondiale, 2004). L'un des aspects de politique générale propre au transfert de fonds concerne les rémunérations demandées par les agents de transferts de fonds, qui semblent élevées par rapport au coût réel de la technologie, de la main-d'œuvre et des commissions de change. Il n'est pas rare de constater des frais de transfert de 20 % dans le cas de petits montants (Banque mondiale, 2004). Il serait donc possible aux gouvernements d'intervenir pour abaisser le coût des transferts de fonds, notamment en établissant un partenariat entre les banques de détail et les réseaux postaux publics (Ratha, 2003).

13. Les migrants ont bien du mal à accéder aux établissements financiers officiels. Les papiers d'identité et autres pièces justificatives strictement exigés pour l'ouverture d'un compte bancaire font que les migrants sont poussés à se tourner vers des filières informelles pour rapatrier une bonne part de leurs fonds. Or, il est essentiel que soient utilisées des voies officielles qui permettent aux migrants de mieux gérer leur avoir et d'accroître leur épargne et leurs activités de production. Pour maximiser les avantages du recours aux voies officielles, les gouvernements devraient assouplir les restrictions frappant les migrants «sans banque». Un partenariat entre secteur financier, gouvernements et organisations communautaires non gouvernementales devrait permettre de mieux atteindre les migrants, d'assouplir les contraintes et les restrictions et d'inculquer aux intéressés de bonnes habitudes bancaires.

B. Migration de la main-d'œuvre qualifiée

14. Le dialogue international engagé autour du lien migration et développement fait ressortir les effets tant positifs que négatifs des migrations sur le développement. Parmi les conséquences sociales et économiques négatives figurent l'exode des cerveaux et l'émigration d'un capital humain qualifié. En 2004, près de 93 000 cadres et techniciens, surtout infirmières et personnels de santé, ont émigré des Philippines (Philippines Overseas Employment Administration, 2004). L'exode de personnels qualifiés dans les pays en développement, où ils sont déjà peu nombreux, menace d'élargir l'écart de développement entre pays d'origine et pays de destination. La pénurie de capital humain dans des secteurs aussi importants que la santé, les communications et l'industrie fait chuter la productivité, ralentit la croissance économique et peut accroître les inégalités, car les salaires de la main-d'œuvre très qualifiée qui reste augmentent alors que ceux des travailleurs moins qualifiés baissent. De plus, l'implantation d'une diaspora hautement qualifiée peut faire naître un cycle vicieux de fuite de capital humain en devenant un pôle d'attraction pour d'autres travailleurs hautement qualifiés incités à émigrer (FNUAP et IMP, 2004).

15. La question de savoir si et dans quelle mesure les incidences bénéfiques des migrations l'emportent sur les effets négatifs est encore sujette à controverse. D'après certaines études, l'exode des cerveaux peut avoir des effets positifs car l'émigration de personnel très qualifié peut être profitable si celui-ci revient ensuite dans sa communauté d'origine, où il pourra alors contribuer à un transfert de compétences, de connaissances, de technologies et de capitaux; il pourra aussi prendre une part active à la création de réseaux commerciaux et à l'accroissement des échanges et des IED, et faciliter l'accès au marché des pays d'accueil.

16. Il est difficile de soupeser les avantages et les inconvénients de l'exode des cerveaux lors de l'élaboration des politiques. Bien des gouvernements interviennent pour inverser les conséquences de cette fuite en agissant à deux niveaux: retenir et récupérer. Ce type d'approche est difficile à mettre en œuvre car elle exige qu'on s'attaque aux causes profondes de l'exode du capital humain et qu'on crée sur place des possibilités attrayantes, ce qui pourrait se révéler onéreux et irréalisable. D'autres gouvernements cherchent à renforcer la contribution de leur diaspora à l'économie du pays en essayant surtout de cultiver leurs relations avec elle et, à cette fin, libéralisent les conditions d'octroi de la double nationalité et facilitent les investissements des expatriés ainsi que les liens financiers avec le pays d'origine. L'idée-force de ces stratégies est de mobiliser la diaspora en mettant l'accent sur les transferts de connaissances, de compétences et de technologie.

17. Ces divers transferts peuvent être encouragés par le maintien des liens avec la diaspora, dont les entrepreneurs et les investisseurs peuvent jouer un rôle essentiel en important dans leur pays d'origine des idées et des méthodes nouvelles dans le domaine des affaires. Ils peuvent aussi accélérer l'adoption et l'acceptation de changements positifs en greffant des connaissances nouvelles sur des usages locaux. La croissance stupéfiante de l'industrie indienne des logiciels est un bon modèle de mobilisation d'une diaspora. En effet, 400 000 nouveaux emplois ont été ainsi créés et plus de 6 milliards de dollars de recettes engrangés en 2002 (Banque asiatique de développement, 2004). Dix-neuf des 20 principales entreprises indiennes de logiciels ont été fondées et sont dirigées par des spécialistes venus de la diaspora indienne.

18. La plupart de la migration de main-d'œuvre dans la région de la CESAP est de type circulaire. En effet, la grande majorité des migrants est censée revenir dans le pays de départ, d'où les importantes implications politiques des questions suscitées par les migrations de retour. En effet, ceux qui décident d'émigrer tendent à figurer parmi les plus motivés et les plus instruits. Ce sont justement ceux-là dont on espère une contribution particulièrement substantielle au développement de leur pays et qui disposent probablement des capitaux et des idées novatrices leur permettant d'assumer des responsabilités dans leur communauté. S'ils sont utilisés à bon escient dans les programmes gouvernementaux et non gouvernementaux, les émigrés rentrés au pays pourront être des diffuseurs d'idées, qu'il s'agisse de la notion de famille de petite taille que de la conduite de petites entreprises (CESAP, 2001).

II. IMPACT SOCIAL DES MIGRATIONS

19. Le débat sur les migrations et les politiques générales actuellement menées en la matière font souvent peu cas de la dimension humaine du problème. Les bienfaits économiques des migrations sont souvent occultés par des préoccupations quant à leur coût social, qu'il est très difficile de quantifier. Or, les répercussions des migrations sur les structures familiales et les rôles sexesociaux au sein de la famille demandent à être soigneusement étudiés. Les migrations internationales entraînent des séparations familiales qui peuvent mettre ceux qui sont laissés sur place dans une situation vulnérable en tant que personnes à charge ayant à faire face à diverses conséquences sociales et psychologiques. Une séparation familiale de longue durée peut entraîner l'instabilité conjugale, certaines tensions affectives et psychologiques, la délinquance juvénile et l'abandon de personnes âgées.

20. Les migrations à l'intérieur de la région de l'Asie et du Pacifique se caractérisent surtout par une migration temporaire de main-d'œuvre et non par une migration de peuplement. La plupart des migrants internationaux de la région sont censés accomplir certaines tâches précises et retourner dans leur pays d'origine à l'expiration de la période convenue. Le plus souvent, ils émigrent seuls, sans être accompagnés de membres de leur famille. C'est pourquoi, le présent document traite surtout des répercussions sociales pour les migrants eux-mêmes et les membres de leur famille laissés sur place. Il n'aborde pas les problèmes sociaux qu'entraîne l'installation permanente dans un pays d'accueil, dus à une intégration et à une assimilation insuffisantes dans une société multiculturelle donnée.

A. Féminisation de la migration

21. La migration des femmes prend une place importante aussi bien en chiffres absolus qu'en pourcentage des personnes migrantes. Elles constituent en effet près de la moitié des migrants dans le monde (Nations Unies, 2004), et dans certains pays entre 70 % et 80 %. Ce pourcentage élevé reflète la situation du marché du travail où la demande de main-d'œuvre féminine est forte. Le secteur des services, notamment services ménagers, services de santé et monde du spectacle, continue d'attirer des migrantes et enclenche un mouvement irréversible de féminisation de la migration.

22. Les femmes sont plus exposées que les hommes aux risques de travail forcé et d'exploitation sexuelle et elles sont aussi plus tentées d'accepter des conditions de travail précaires et des emplois mal rémunérés dans certains secteurs de l'économie non réglementé où sévit une certaine ségrégation sexuelle. Les migrantes sont recrutées comme employées de maison et peuvent alors se trouver isolées socialement de par la nature de leur travail. Exploitation et violence auront tendance à être plus fréquentes dans des communautés isolées et dispersées. La concentration des femmes dans des secteurs vulnérables les expose à des risques plus élevés de discrimination, de violence et d'exploitation sexuelle. Elles constituent la majorité des victimes de la traite d'êtres humains.

23. L'aspect sexospécifique des migrations ne reçoit pas l'attention qu'il mérite. Il faudrait, pour répondre aux problèmes particuliers des migrants, adopter des politiques visant à réduire et éliminer tous les cas de discrimination sexuelle, de violence et de traite, et à apporter une aide conforme aux besoins de santé génésique des femmes placées dans des situations de vulnérabilité et d'urgence ou qui sont des réfugiées. L'analyse sexospécifique des migrations est entravée par l'insuffisance des données sur les migrations, qui ne sont pas désagrégées par sexe ou qui tiennent peu compte de la migration clandestine.

24. En dépit des problèmes sexospécifiques, les migrations internationales peuvent, néanmoins, améliorer la condition et l'autonomie des femmes. En émigrant et en devenant le principal soutien économique de famille, les femmes améliorent leur situation; leurs responsabilités et leur pouvoir de décision sont renforcés si ce sont d'autres membres de leur famille qui émigrent. Outre l'autonomisation économique, l'émigration développe leurs aptitudes à survivre et à s'adapter, favorisant ainsi les possibilités de changement et d'épanouissement. Le travail, l'instruction et le savoir, en les valorisant, développent leurs moyens d'action (Organisation internationale pour les migrations, 2004a), ce qui peut se répercuter positivement sur la génération suivante pour qui elles représentent un modèle.

25. Les migrations internationales permettent aux migrantes de jouer un rôle croissant en tant que soutiens de famille et agents du développement. La parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont des ingrédients indispensables à la réalisation de nombre des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment l'objectif 3 relatif à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Or, les migrations peuvent contribuer à l'autonomisation des femmes et, par là-même, promouvoir l'égalité des sexes. Leurs modalités et structures contribuent, cependant, à mettre les femmes dans des situations de vulnérabilité pouvant faire obstacle à l'égalité des sexes.

B. Cohésion familiale et éducation des enfants

26. La séparation des membres d'une famille par suite de migration peut être préjudiciable à la cohésion familiale et à la stabilité conjugale. Certains migrants séparés de leur famille s'inquiètent de la fidélité de leur conjoint laissé sur place. Ces craintes, exprimées par courrier ou par l'intermédiaire de relations, peuvent entraîner un certain stress psychologique et même la rupture du ménage et le divorce (CESAP, 2001). On constate, cependant, que certaines familles modernisent leur mode de vie et sont renforcées grâce à un bon usage des fonds transférés.

27. L'effet de la migration sur le conjoint laissé sur place variera selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Lorsque ce sont les hommes qui émigrent, les répercussions pour les femmes restées sur place peuvent être considérables, surtout dans les sociétés où les femmes ne jouent qu'un rôle traditionnellement limité en dehors de leur foyer. Il se peut qu'elles aient alors à prendre des décisions

traditionnellement réservées aux hommes et à assumer des responsabilités plus grandes au sein du foyer et au dehors, notamment lorsqu'il s'agit d'utiliser et d'investir les fonds reçus. La migration des femmes peut entraîner des tensions considérables au sein de la famille et du système social traditionnel. Lorsque les maris restent sur place, comme c'est souvent le cas aux Philippines, ils peuvent finir par s'adonner à la boisson, parce que se sentant dévalorisés, ou former une nouvelle liaison en l'absence de leur femme. Pareille évolution peut provoquer des problèmes qui compromettent le bien-être des enfants restés sur place.

28. Le développement des migrations dans la région de la CESAP influe sur le bien-être d'un grand nombre d'enfants. On estime qu'aux Philippines de 3 à 6 millions d'enfants sont laissés sur place par des parents partis travailler à l'étranger; ce chiffre est d'un million en Indonésie et d'un demi-million en Thaïlande (Bryant, 2005). L'importance du nombre d'enfants touchés par les migrations internationales justifie une étude des problèmes et enjeux touchant les enfants de migrants ainsi que des politiques adoptées en la matière. En 2005, Bryant a étudié le coût social de la séparation dont souffrent les enfants restés sur place et énuméré plusieurs des difficultés qui en résultent – défaut de soins, mauvais résultats scolaires, délinquance ainsi que problèmes psychologiques et relationnels. Il évoque aussi d'autres problèmes: enfants se plaignant de n'avoir plus de contacts avec leurs parents, absents, qui sont considérés comme de simples pourvoyeurs de cadeaux ou d'argent et rendus responsables des problèmes de délinquance, de toxicomanie et de relations sexuelles préconjugales.

29. Ces divers problèmes sociaux et les conséquences à en tirer pour l'adoption de politiques appropriées méritent une attention particulière. Certaines études menées aux Philippines, en Indonésie et en Thaïlande et comparant des enfants de migrants et ceux de ménages non migrants à partir de certaines mesures-types n'ont cependant pas révélé de différences notables. En fait, plusieurs études aux Philippines montrent que, malgré divers problèmes sociaux, la migration des parents permet d'améliorer la situation matérielle des enfants laissés sur place (Bryant, 2005). Les ménages migrants ont des revenus plus élevés que les non migrants. Les envois de fonds permettent d'augmenter les revenus du ménage et servent ainsi à améliorer l'éducation et la santé des enfants. Il s'avère aussi que le soutien de la famille élargie aide à atténuer le coût social supporté par les enfants. Toute une gamme de services (information, action de défense et de conseil, réintégration, aide juridique, microcrédit) fournis par des organisations gouvernementales et non gouvernementales semblent avoir aidé les familles de migrants à faire face à la séparation.

30. Les enfants qui émigrent et ceux qui accompagnent des migrants clandestins peuvent être confrontés à des difficultés supérieures à celles d'enfants de migrants laissés sur place. Bien qu'étant avec leurs parents, qui occupent le plus souvent une situation marginale dans le pays de destination, ils risquent de n'avoir qu'un accès limité aux services publics d'éducation et de santé. En Thaïlande, plus de 93 000 enfants de migrants clandestins venant du Cambodge, du Myanmar et de la République

démocratique populaire lao ont été enregistrés en 2004 (Huguet et Punpung, 2005). Bien qu'ils aient le droit de fréquenter les écoles publiques thaïlandaises, en tant qu'enfants de migrants enregistrés, seul un faible pourcentage (14 % environ) bénéficie en fait d'une éducation formelle. Le Ministère thaïlandais de l'intérieur s'efforce, cependant, depuis 2004 d'enregistrer les travailleurs étrangers et les personnes à leur charge, ce qui pourra améliorer l'accès de leurs enfants aux services sociaux.

31. Les informations relatives à l'impact social des migrations sur les enfants de migrants en général et sur ceux accompagnant les migrants sont limitées. La campagne d'enregistrement menée en Thaïlande constitue une expérience importante quant aux politiques à mettre en œuvre. Pour ce qui est de savoir si elle amènera une amélioration réelle de l'accès aux divers services, cela dépendra de l'information que les migrants auront sur leurs droits ainsi que des ressources mises à la disposition des prestataires de services sociaux. Faire bénéficier de ces services les enfants de migrants clandestins peut être politiquement et économiquement difficile étant donné le risque d'attirer ainsi de nouveaux immigrants ou d'encourager les immigrants déjà sur place à s'installer définitivement (Bryant, 2005). L'intervention des ONG et d'autres organismes peut aider à assurer que les droits existants sont mis à profit. L'enregistrement des migrants sans papiers et de leurs enfants peut conférer des avantages importants en leur évitant, par exemple, la déportation et en leur permettant d'être scolarisés et de bénéficier des soins de santé publique.

C. Incidence des migrations sur la santé publique

32. Comme l'a montré la récente épidémie de SRAS en Asie, la mobilité des personnes et la migration internationale influent sur la santé publique. Les répercussions du SRAS ont même dépassé le seul domaine de la santé, s'étendant aussi à l'économie, aux relations internationales et au tourisme, d'où l'importance de tenir compte des migrations dans la gestion de la santé publique, localement et mondialement.

33. Les migrants, et notamment les migrants en situation irrégulière et les victimes du trafic d'êtres humains, accèdent difficilement aux services de santé publique par suite d'obstacles d'ordre juridique, réglementaire, linguistique, culturel et autres. Les migrants sans papiers peuvent hésiter à se faire soigner par crainte d'être déportés. Ou alors ils s'adressent trop tard aux services médicaux, quand la maladie est déjà à un stade avancé et met leur vie en danger. Cette vulnérabilité risque de compromettre leur santé et de les exposer notamment à des problèmes physiques et psychologiques de longue durée.

34. La mobilité des populations est étroitement associée à la propagation du VIH/sida. Les migrants deviennent souvent vulnérables au VIH/sida pendant leur voyage ou après leur arrivée à destination. Le lien migration-VIH/sida est dû aux conditions et à la structure des mouvements migratoires eux-mêmes qui peuvent entraîner exploitation, séparation du conjoint et de la famille, et mettre en jeu les normes socioculturelles qui régissent les comportements dans les sociétés stables

(Organisation internationale pour les migrations, 2004b). Les migrants qui passent d'une société traditionnelle à une société plus ouverte peuvent avoir certains problèmes tenant aux normes sociales et à une certaine liberté sexuelle, et ne pas savoir comment se protéger des dangers qui menacent leur santé sexuelle. Par ailleurs, ils peuvent être plus exposés que la population locale à certains types de maladies. Les risques peuvent encore être plus grands par suite de différences quant à la prévalence des maladies et des tensions psychologiques et physiques inhérentes à leur arrivée dans un nouveau milieu.

35. Les migrants sont particulièrement exposés à la contamination par le VIH, qu'ils soient en situation régulière ou non, mais les clandestins le sont encore plus (Huguet et Punpuing, 2005). Les migrants victimes de la traite d'êtres humains ou d'autres qui sont exploités accèdent plus difficilement aux soins de santé préventifs et curatifs. Les migrantes, en général, mais surtout celles qui sont victimes de la traite ou de l'exploitation sexuelle, sont exposées à des risques sanitaires particuliers touchant leur santé génésique (grossesse non désirée, avortement, maladies sexuellement transmissibles et VIH/sida) ainsi qu'à des troubles mentaux et affectifs.

36. Les politiques envisagées tant dans les pays de départ que de destination devraient s'attacher à promouvoir la santé publique sans nuire aux droits de l'homme. Dans les pays de départ, il convient de prendre des initiatives visant à réduire les risques sanitaires en proposant aux migrants avant le départ un ensemble de services comprenant la fourniture d'information sur les risques encourus dans les pays de destination et sur le traitement des maladies transmissibles. Les pays de destination devraient traiter la question de la santé des migrants en respectant leurs droits. L'adoption de mesures globales prévoyant la protection des migrants et évitant toute discrimination à leur égard constituerait une importante contribution à la santé publique. Il est également crucial d'assurer l'égalité d'accès à l'information et aux services de santé aux migrants sans papiers ainsi que de fournir une information sanitaire et sexuelle qui respecte les différences culturelles et linguistiques.

37. Les ONG et les communautés de migrants pourraient jouer un rôle important pour assurer aux migrants clandestins l'accès à l'information et aux services de santé. Même les migrants qui ont le droit de bénéficier de services de santé peuvent ne pas s'en prévaloir pour cause de manque d'information, de barrière linguistique ou de discrimination. Faire profiter les migrants des services de santé peut représenter un fardeau financier pour les pays d'accueil. Il convient donc de mettre au point des mécanismes novateurs permettant de financer le coût des soins de santé en faveur des migrants. Le Gouvernement thaïlandais offre ici un bon exemple en faisant bénéficier du système de santé plus de 800 000 migrants irréguliers enregistrés auprès du Ministère de l'intérieur. Ces migrants ont pu s'affilier à un régime d'assurance-maladie, moyennant une cotisation de 1 900 baht, qui leur donne droit aux soins médicaux dispensés dans les hôpitaux publics locaux et au même traitement que s'ils étaient inscrits dans le «plan de santé à 30 baht» (Huguet et Punpuing, 2005).

D. Perception sociale des migrations

38. Dans les pays de destination, les migrants sont en général considérés négativement. On les accuse ou on les craint parce qu'ils seraient la cause de divers problèmes sociaux: accroissement de la criminalité, propagation de maladies, occupation d'emplois au détriment de la population locale ou pression à la baisse sur les salaires. La tendance des médias à se focaliser sur l'arrestation de migrants qui ont enfreint les lois d'immigration, sur les activités criminelles de certains trafiquants et sur les problèmes d'intégration renforcent la perception de l'immigration comme source de problèmes (CESAP, 2002).

39. D'après diverses études, la réalité serait, cependant, différente. Ainsi, à Singapour, la forte croissance économique des années 1990 n'aurait pas été possible sans l'apport des travailleurs étrangers (CESAP, 2002). En Malaisie, des études sur le marché du travail indiquent que la présence de travailleurs étrangers n'a pas poussé à la baisse les salaires locaux (CESAP, 2002). L'incidence des migrations dans les pays d'accueil est cependant plus contrastée au niveau de tel ou tel secteur. Ainsi, d'après certaines observations portant sur les secteurs de la construction et de la production manufacturière, les travailleurs étrangers contribuent à grossir le taux de chômage local. Il faudrait donc recueillir de nouvelles recherches pour préciser les différentes répercussions des migrations dans les pays d'accueil et servir de base à des politiques plus réalistes.

40. Les politiques élaborées en matière de migrations sont, pour une très large part, mais à plusieurs importantes exceptions près, des politiques qui visent à freiner et à réprimer plutôt qu'à faciliter et à accueillir (CESAP, 2001). Elles reposent sur une perception sociale négative de la migration. Cette perception du public joue un rôle important dans la détermination des choix politiques qui s'offrent aux gouvernements. Dans les pays à forte demande de main-d'œuvre, les responsables politiques doivent évaluer la demande actuelle et à venir d'une manière aussi précise que possible pour pouvoir bien gérer la migration. La population locale doit être informée des impératifs qui en découlent. Les migrants seront sans doute plus facilement acceptés s'ils sont perçus du point de vue de leur contribution économique à la société. Les gouvernements doivent prendre l'initiative d'actions visant à promouvoir une culture de tolérance et de respect des droits de l'homme dans un environnement caractérisé par une diversité culturelle croissante.

E. Protection sociale des migrants et droits de l'homme

41. Le bien-être des migrants internationaux dépend largement de l'offre d'emplois décentes, de la sécurité de leur statut juridique, de leur accès aux services sociaux et d'une protection garantie. Un permis de résidence temporaire ou un contrat de travail suffit normalement pour donner aux migrants de courte durée un sentiment de sécurité. Un certain nombre de pays d'accueil durcissent cependant les mesures de contrôle de la migration, et il est donc à prévoir une augmentation du flux de migrants sans papiers et des problèmes de protection que cela implique. Étant donné que ces migrants entre

illégalement dans un pays ou y restent après l'expiration de leur visa, ils ne peuvent avoir recours à une protection juridique et des moyens légaux pour améliorer leurs salaires, leurs conditions de travail et leur niveau de vie ou accéder aux services sociaux. Cette situation les rend alors plus vulnérables à l'exploitation et aux abus surtout lorsque ce sont des femmes.

42. Bien que l'expérience d'un grand nombre de travailleurs migrants s'avère positive, un nombre important d'entre eux se heurtent à des difficultés qui réduisent les avantages qu'apporte la migration. Les moins qualifiés sont fréquemment victimes d'abus de confiance, de discrimination, d'exploitation ou de sévices dans le cadre de leur emploi. Certes, des sentiments xénophobes et une perception négative de l'immigration expliquent pour une part cette situation, mais celle-ci est due aussi à la place des migrants sur le marché du travail et au non-respect des normes de travail dans les pays d'accueil. La tendance actuelle en faveur de conditions de travail informelles met les travailleurs migrants dans une position encore plus désavantagée: bas salaires, mauvaises conditions de travail, absence de protection sociale et non-respect des droits des travailleurs.

43. La traite des êtres humains est une forme pernicieuse de migration clandestine, qui repose sur la tromperie, la coercition, l'exploitation, les sévices et la violence, et qui vise principalement, mais non exclusivement, les femmes et les enfants. À la vulnérabilité économique des victimes s'ajoutent des violences physiques et psychologiques, l'exposition à des affections potentiellement mortelles (telles que maladies sexuellement transmissibles et VIH/sida) et des exactions de la part des autorités. La traite s'est solidement enracinée dans la région de la CESAP et demande à être combattue par des politiques et des programmes efficaces, comportant des mesures traitant les aspects essentiels du problème, tant dans les régions de départ que de destination.

44. Dans les régions de départ, la lutte contre la traite doit se fonder sur l'intensification des efforts de développement et de lutte contre la pauvreté. Cependant, certaines études tendent à prouver que l'émigration croît de pair avec le niveau de développement, d'où il ressort que les actions entreprises ne vont probablement pas réduire le volume de migrations sur le court terme (CESAP, 2001). La prévention doit donc comprendre des campagnes d'éducation. Dans les régions de destination, les politiques adoptées doivent viser la demande. Lorsqu'il y a une forte demande satisfaite par la traite des migrants, comme c'est le cas dans certains pays dans le secteur du tourisme, il faut une volonté politique considérable. Les mesures prises pour réduire la demande peuvent aller jusqu'à la criminalisation de la traite. Les trafiquants doivent être traduits en justice plus rapidement et plus systématiquement et les victimes doivent pouvoir bénéficier de l'aide et des services nécessaires à leur réinsertion. Le but final de toutes ces politiques doit être de réduire l'exploitation des migrants et de les protéger, qu'ils soient en règle vis-à-vis de la loi ou qu'ils soient sans papiers.

45. Protéger les droits des migrants signifie que le pays d'accueil place sur un pied d'égalité devant la loi. Le respect des droits de l'homme des migrants constitue l'un des facteurs fondamentaux de leur bien-être et est un élément essentiel de leur développement social et économique. Il importe

que les migrants de tout âge aient accès aux services sociaux et sanitaires de base, pour un coût abordable, notamment en matière de soins de santé génésique. Certes, les États sont souverains quant à l'adoption de la législation et des réglementations régissant l'entrée des étrangers et les conditions de leur séjour, mais ils doivent, en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, respecter les principes internationaux concernant les droits de l'homme lorsqu'ils élaborent les réglementations et les politiques qui touchent le bien-être des migrants.

46. Une mesure positive dans cette direction consiste à ratifier les diverses conventions internationales sur la protection des migrants. Les conventions et protocoles des Nations Unies les plus connus en matière de protection des migrants, et notamment des réfugiés, sont les suivants: la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (ratifiée par 23 États membres de la CESAP), le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés (ratifié par 23 États membres); la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, entrée en vigueur en 2003 (ratifiée par 7 membres et signée par 3); et les deux protocoles adoptés en 2000, à savoir, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (ratifié par 13 membres et signé par 10) et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (ratifié par 13 membres et signé par 10)². Le rythme de ratification de la Convention de 1990 a été relativement lent en Asie et dans le Pacifique, ayant surtout reçu l'appui de pays de départ des travailleurs migrants.

III. COOPÉRATION RÉGIONALE POUR LA GESTION DES MIGRATIONS

47. Bien que les politiques de migration relèvent depuis longtemps de la prérogative des États souverains ou des relations bilatérales, les gouvernements participent de plus en plus à un processus de concertation régionale pour en traiter. Ils y participent d'autant plus librement que c'est un processus non contraignant, souple, informel et efficace, fonctionnant parallèlement aux structures plus officielles des organisations internationales (FNUAP et IMP, 2004).

48. Plusieurs processus consultatifs ont vu le jour dans la région de la CESAP au cours de la dernière décennie. Le Processus de Manille, de l'OIM, lancé en 1996, porte principalement sur la lutte contre les migrations irrégulières et le trafic d'êtres humains dans la région. La Consultation intergouvernementale Asie-Pacifique sur les réfugiés et les personnes déplacées, lancée aussi en 1996, fonctionne en tant qu'organe consultatif auprès des gouvernements de la région tout en servant aussi de cadre informel de discussion sur les réfugiés et les personnes déplacées. On tend actuellement à fusionner ces deux instances qui, par leur composition et la nature des questions de migration qu'elles traitent, font pour une bonne part double emploi. Il est donc proposé d'intégrer le Processus de Manille à la Consultation Asie-Pacifique, cette dernière devenant l'instrument de lutte contre les migrations clandestines et la traite.

² Source: Collection des traités des Nations Unies. Données consultées le 15 septembre 2005 sur le site <http://untreaty.un.org>.

49. La Déclaration de Bangkok sur la migration irrégulière a été approuvée par les 18 pays participants en 1999, mais ne s'inscrivait pas dans le cadre d'un processus consultatif régional en tant que tel. Elle demandait l'adoption de nouvelles législations contre la traite d'êtres humains. Elle constituait un important pas en avant sur la voie de la coopération régionale dans la lutte contre la migration irrégulière tout en protégeant les droits de l'homme des migrants en situation irrégulière (Organisation internationale pour les migrations, 2001). La Conférence ministérielle de Bali sur le passage clandestin, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale connexe, connue sous le nom de Processus de Bali, s'est tenue en 2002 et a rassemblé 38 pays de départ, de transit et de destination de toute la région dans un cadre libre et non contraignant. Ses différents ateliers ont contribué à renforcer les capacités des agents d'exécution présents qui représentaient les forces publiques et d'autres organismes importants de lutte contre la traite des êtres humains et la criminalité transnationale connexe.

50. L'Association sud-asiatique de coopération régionale, qui regroupe sept pays de l'Asie du Sud, a adopté en 2002 le premier traité régional de lutte contre la traite ayant force obligatoire. La Convention de la SAARC sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de la prostitution encourage la coopération régionale pour prévenir, interdire et supprimer la traite organisée par les réseaux internationaux de prostitution et pour rapatrier et réinsérer leurs victimes.

51. L'Initiative ministérielle coordonnée sur la traite des femmes et des enfants dans la sous-région Bassin du Mékong, soutenue par l'OMI et par le Projet interinstitutions des Nations Unies, concerne six pays de la sous-région, dont les frontières longues et poreuses en font des points chauds de la traite. Les gouvernements de ces pays, déterminés à combattre la traite, ont signé en 2004 un mémorandum d'accord fondé sur les normes internationales et incorporant les conventions et principes pertinents. L'accord sous-régional fixe le cadre d'une lutte systématique contre la traite et d'un plan d'action sous-régional de trois ans prévoyant diverses actions de collaboration pour protéger les victimes, promouvoir la coopération dans les enquêtes et les poursuites engagées contre les trafiquants et protéger les personnes vulnérables.

52. Les divers processus consultatifs régionaux ne visent pas forcément des résultats immédiats et concrets mais insistent plutôt sur des objectifs à long terme portant notamment sur une intensification de la coopération et du dialogue et faisant une large place aux échanges d'information et à la coopération technique (OIM, 2001). Ces échanges sont essentiels si l'on veut resserrer les liens entre les États et jeter les bases de futurs accords bilatéraux et multilatéraux. Les divers processus consultatifs évoqués ont le mérite de renforcer la coopération régionale en matière de migration, d'instaurer un climat de confiance et de favoriser une meilleure compréhension commune des questions de migration tout en offrant un mécanisme différent de celui des forums mondiaux sur la gestion des migrations.

53. La CESAP participe activement aux discussions régionales sur les questions de migration qui complètent les processus régionaux de consultation informelle. La cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok en 2002, a formulé un certain nombre de recommandations sur les migrations internationales dans son Plan d'action sur la population et la pauvreté, où elle invite instamment les gouvernements à incorporer les différents aspects souhaitables de la migration internationale à la planification économique et sociale nationale des pays de départ et des pays de destination. Elle les engage aussi à lutter contre la traite des êtres humains spécialement des femmes et des enfants. Elle les exhorte encore à renforcer la coopération régionale pour mieux gérer le courant de tous les types de migration dans l'intérêt des pays de départ et des pays de destination et dans l'intérêt des migrants eux-mêmes.

54. La CESAP, appliquant la recommandation de la Conférence appelant à développer le dialogue régional sur les migrations internationales, a organisé conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, un séminaire régional sur les répercussions sociales des migrations internationales, qui s'est tenu à Bangkok du 24 au 26 août 2005. On y a examiné les tendances et modes de migration internationale récemment observées en Asie et dans le Pacifique, analysé les répercussions de cette évolution sur le développement et examiné les politiques et programmes relatifs à la migration de main-d'œuvre. On y a en outre abordé diverses questions: santé des migrants, dimension sexospécifique des migrations, situation des enfants de migrants ainsi que traite des êtres humains et spécialement celle des femmes et des enfants. Le séminaire a recommandé d'établir un processus consultatif régional pour faciliter un dialogue régulier sur les questions liées à la migration du travail et au développement, et de prendre explicitement en compte la migration dans les stratégies de développement et notamment dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans ceux concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le séminaire a aussi réclamé la réalisation d'études portant sur les migrations internationales en Asie et dans le Pacifique qui partiraient de l'état des connaissances sur les niveaux et tendances des migrations, et qui serviraient à la mise au point de politiques et de programmes. Les travaux du séminaire devraient constituer une contribution au dialogue de haut niveau consacré à la question des migrations internationales et du développement, qui se tiendra à New York en 2006 lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

IV. CONCLUSIONS

55. L'incidence croissante des migrations oblige à porter une plus grande attention à l'élaboration des politiques en la matière, en tenant compte du nombre croissant des acteurs concernés et d'une plus grande conscience des interconnexions avec d'autres questions. Il importe d'établir une forte coordination tant au niveau régional qu'international pour faire face aux défis posés par les migrations internationales. En effet, il convient de comprendre et de bien apprécier les incidences sociales et

économiques des migrations et de faire preuve de volonté politique pour arriver à gérer les mouvements migratoires et à traiter leurs conséquences. S'attaquer aux problèmes posés par les migrations exige aussi de disposer de la capacité institutionnelle, du personnel qualifié et des ressources nécessaires.

56. L'évolution constatée dans la région montre que la demande de travailleurs migrants, qu'ils soient très qualifiés ou moins qualifiés, se poursuivra en dépit des efforts de certains pays de réduire progressivement leurs besoins de main-d'œuvre migrante. Les responsables politiques, pour adopter des options politiques viables, doivent prendre en considération l'efficacité économique, l'incidence sur les salaires locaux et les droits de l'homme ainsi que diverses autres questions sociales intersectorielles. Puisque les mouvements migratoires présentent des aspects multiples, les politiques doivent être conçues et appliquées en fonction de plusieurs dimensions. Les migrants eux-mêmes, leurs familles et leur incidence sur l'ensemble de la société et de l'économie constituent trois principaux enjeux. Comprendre les rapports importants entre migration, pauvreté et développement permettra aux pays de mieux affronter les défis posés par les migrations internationales et d'en tirer le meilleur parti, qu'ils soient pays de départ ou pays d'accueil.

RÉFÉRENCES

- Banque asiatique de développement (2004). "Developing the diaspora", communication présentée à la troisième réunion de coordination sur les migrations internationales, New York, 27-28 octobre 2004 (UN/POP/MIG/2004/5).
- Banque mondiale (2004). "Migration and development: the role of the World Bank", communication présentée à la troisième réunion de coordination sur les migrations internationales, New York, 27-28 octobre 2004 (UN/POP/MIG/2004/12).
- Bryant, John (2005). *Children of International Migrants in Indonesia, Thailand and the Philippines: A Review of Evidence and Policies*. Innocenti Working Paper No. 2005-05 (Florence (Italie), UNICEF Innocenti Research Centre).
- CESAP (2001). *Social Aspects of International Labour Migration in the ESCAP Region* (Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.01.II.F.31)
- CESAP (2002). *International Migration: An Emerging Opportunity for the Socio-economic Development of the ESCAP Region*, Social Policy Paper No.6 (Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.02.II.F.40).
- Fonds des Nations Unies pour la population et Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales (2004). *Meeting the Challenges of Migration: Progress Since the ICPD*.
- Huguet, Jerrold et S. Punpuing (2005). *International Migration in Thailand* (Bangkok, Organisation internationale pour les migrations).
- Organisation internationale pour les migrations (2001). *The Role of Regional Consultative Processes in Managing International Migration* (Genève).

Organisation internationale pour les migrations (2004a). "The Millenium Development Goals and migration", communication présentée au "Seminar on the Relevance of Population Aspects for the Achievement of the Millenium Development Goals", New York, 17-19 novembre 2004 (ESA/WP.192).

Organisation internationale pour les migrations (2004b). *Population Mobility and HIV/AIDS*. Programme Information Sheet. Genève.

Organisation des Nations Unies (2002). *International Migration Report 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.03.XIII.4).

Organisation des Nations Unies (2004). *World Economic and Social Survey 2004: International Migration* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.04.II.C.3)

Philippines Overseas Employment Administration (2004). *Annual Report 2004*. Site Web <<http://www.poea.gov.ph>>, consulté le 15 août 2005.

Ratha, Dilip (2003). *Workers' remittances: An important and stable source of external development finance*. Global Development Finance 2003. Washington, D.C., Banque mondiale.

- - - - -